

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 71 - MARS 2015

SOMMAIRE

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du No	rd	
Arrêté N°2015079-0006 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord		1
Avenant N °2015090-0002 - Avenant à la décision N ° 64/2014 portant mesure temporaire de restriction de navigation		10
Décision N°2015086-0002 - Décision de délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord en matière de fiscalité de l'urbanisme		13
59_Etablissements		
Réseau Ferré de France		
Décision N $^{\circ}2015085$ -0008 - Décision du président du conseil d'administration de RFF en date du 26 mars 2015 portant déclassement du domaine public ferroviaire de terrains de ligne à BUSIGNY		15
59_Etablissements hospitaliers		
Centre Hospitalier de Roubaix		
Décision N°2015076-0008 - Délégation de signature à Madame Hélène DE ROO - Directeur du Plan Directeur, de la Sécurité et des Services Techniques - Décision N°2015 - 561 Directeur Adjoint		20
Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE		
Décision N °2015083-0011 - Délégation de signature - Décision n °15-03-0332		23
59_Préfecture du Nord		
Secrétariat général		
Arrêté N°2015090-0001 - Arrêté portant autorisation de gardiennage lors de manifestations sur la voie publique - Société ACS		26
Direction régionale des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Cal Nord	ais et du département	du
Arrêté N°2015060-0003 - Pôle de recouvrement spécialisé du NORD - Délégation de		
signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal		28
Arrêté N°2015061-0012 - Pôle contrôle expertise de ROUBAIX - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal		31
R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais		
Arrêté N°2015089-0004 - Arrêté portant réquisition de médecins spécialistes exerçant à la Polyclinique du Val de Sambre à Maubeuge 162, Route de Moris, 59600 Maubeuge		33

R_Rectorat

Arrêté N°2015079-0005 - Recrutement d'Adjoints Techniques de Recherche et	•	
Formation de 2ème classe		37
Arrêté N °2015082-0013 - Recrutement d'adjoints Administratifs de 2ème class	se.	39



Arrêté n °2015079-0006

signé par Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord le 20 Mars 2015

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord



Direction départementale des territoires et de la mer

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Vu

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de monsieur Jean-François CORDET, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord;
- l'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer Nord;
- l'arrêté du Premier ministre du 4 mars 2010 nommant monsieur Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord;
- l'arrêté préfectoral du 19 août 2014, portant délégation de signature à monsieur Philippe LALART.

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature permanente est donnée à :

- M. Pierrick Huet, attaché hors classe d'administration de l'Etat;
- M. Lionel Houllier, administrateur principal des affaires maritimes ;

à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies à l'article 6 du présent arrêté.

Article 2 - Gestion de proximité des agents

Délégation permanente de signature est donnée aux chefs de service, de délégations territoriales, adjoints aux chefs de service et de délégation territoriale, chefs de cellule, de pôle ou d'unité, à l'effet de signer les décisions en ce qui concerne la gestion de proximité des personnels dont ils ont la responsabilité.

Article 3 -Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Lionel Houllier, et M. Jean-Paul Frison à l'effet de signer toutes correspondances, copies conformes, visa de pièces annexes, copies de documents relatifs aux marchés et opérations immobilières.

Délégation est donnée aux chefs de service et délégation territoriale ainsi qu'à leur adjoint à l'effet de signer toutes correspondances et copies conformes afférentes à leurs missions.

Article 4 - Affaires maritimes

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Lionel Houllier, à l'effet de signer les décisions relatives aux affaires maritimes suivantes :

Délivrance des bons de transport des coquillages Arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de vivants avant expédition transfert des coquillages vivants en expédition

Saisie des produits de	navires, la pêche	des	engins	de	pêche	et	des	Code Rural et de la Pêche maritime - Livre IX
Décision re ou de retou					avires é	trar	igers	

Article 5 - Fiscalité - Urbanisme

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Lionel Houllier, M. Alain Bourjot, M.Alain Pomportès, Mme Nathalie Garat, M. Fabrice Ringeval, Mme Muriel Brongniart, M. Sylvestre Delcambre, Mme Thérèse Placek, M. Xavier Matykowski, M. Pascal Scournaux, M. Luc Féret, Mme Rachel Kirzewski

et en cas d'absence de :

- M. Alain Bourjot et M. Alain Pomportès à M Dominique Deflorenne
- M. Fabrice Ringeval et de Mme Muriel Brongniart, à Mme Caroline Trouvé, et Mme Annette Seignez;
- M. Sylvestre Delcambre et de Mme Thérèse Placek à M. Jean-Michel Saint-Omer;
- M. Xavier Matykowski et de M. Pascal Scournaux, à M. Ali Louni ;
- M. Luc Féret et Rachel Kirzewski à Mme Véronique Ziemba;

à l'effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L.255-A du livre des procédures fiscales et des articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts, R.333-6, (R 520-6) et R.620-1 du code de l'urbanisme, ainsi que tous les actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

Article 6 - Délégation est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents figurant dans le tableau ci-après et suivant la nomenclature du tableau joint en annexe :

Nom Prénom	Grade	Domaines
	I - ADMINISTRATION GENERA	LE
Jean-Paul Frison	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	1
Stéphane Bonnel	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	I - 1
	II - ROUTES - SECURITE ET EDUCATION	ROUTIERES
Marie-Céline Masson	Ingénieur divisionnaire des TPE	II
Grégory Lefrançois	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	Ш
Olivier Siefridt	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Nathalie Garat	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Amale Benhima	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	II-1(dans le cadre des permanences)
Murielle Gouriou	Attaché principal d'administration de L'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Bernard Hourdel	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Hélène Solvès	Attaché principal d'administration de L'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	II-1(dans le cadre des permanences)
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)

Nom Prénom Grade		Domaines	
Ahmed Abdelghani	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	II-1(dans le cadre des permanences)	
Sylvain Bresson	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	II-1(dans le cadre des permanences)	
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)	
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)	
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)	
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)	
Sylvestre Delcambre	Architecte urbaniste de l'État	II-1(dans le cadre des permanences)	
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)	
Xavier Matykowski	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)	
Pascal Scournaux	Attaché principal d'administration de l'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)	
Luc Feret	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)	
Rachel Kirzewski	Architecte urbaniste de l'État	II-1(dans le cadre des permanences)	
Jean-Paul Frison	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	II-1(dans le cadre des permanences)	
	III - CONSTRUCTION		
Amale Benhima	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables		
Murielle Gouriou	Attaché principal d'administration de l'Etat	III-a, b, c, d, e, f, g, h	
Nicolas Legenda	Ingénieur des TPE	III-a, c et d	
Nicolas Descamps	Attaché principal d'administration de l'Etat	III-a, b, c et h	
Antoine Morell	Attaché d'administration de L'Etat	III-a, f et g	
Benjamine Vi	Attaché d'administration de L'Etat	III-a	
	IV - AMENAGEMENT ET URBAN	ISME	
Nathalie Garat	Ingénieur divisionnaire des TPE	IV a, b, c, e, f1	
Sophie Sauvage	Attaché d'administration de L'Etat	IV a 1 à IV a 2,	
Olivia Neuray	Attaché principal d'administration de L'Etat	IV b, f1	
Anne Talha	Ingénieur des TPE	Pour les décisions relatives aux SCOT : IV b1 et b2	
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE	IV a 4	
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 IV c1, c18 à 21	
Alain Pomportès Ingénieur divisionnaire des TPE		Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 IV c1, c18 à 21	

Nom Prénom	Grade	Domaines		
David Thomas	Attaché d'administration de L'Etat	Pour la DT d'Avesnes :		
David Tilolilas	Attache d'administration de L'Etat	IV-a 1, IV a 2, IV e 1		
Dominique Deflorenne	Technicien supérieur principal du développement durable	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2		
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1, IV c1, c18 à 21		
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1, IV c1, c18 à 21		
Caroline Trouvé	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1, IV c1, c18 à 21		
Annette Seignez	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV el		
Sylvestre Delcambre	Architecte urbaniste de l'État	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 IV c1, c18 à 21		
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Dunkerque :		
	ingemedi divisioniano des 11 E	IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1		
Jean-Michel Saint-Omer	and the state of t	Pour la DT de Dunkerque :		
General Control on the International Action Control on Control of	développement durable	IV-a 1, IV a 2, IV a 8, IV e 1		
Casimir Letellier	Ingénieur des TPE	Pour la DT de Dunkerque :		
		IV-a 1, IV a 2, IV a 8		
Jean-Louis Lenne	Technicien supérieur en chef du développement durable			
	acvoloppoment darable	IV-a 1, IV a 2, IV a 8, IV e 1		
Marie-Hélène Caulier	Attaché d'administration de L'Etat	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2		
		Pour la DT de Lille :		
Xavier Matykowski	Ingénieur en chef des TPE	IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e		
ravior matyhovoki	ingeriledi en ener des 11 E	IV c1, c18 à 21		
	Attaché principal d'administration de			
Pascal Scournaux	l'Etat	IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1		
ANGE		Pour la DT de Lille :		
Ali Louni	Ingénieur des TPE	IV-a 1, IV a 2, IV e 1		
	Secrétaire d'administration et de	Pour la DT de Lille :		
Bruno Demon	contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	IV-a 1, IV a 2		
	***	Pour la DT de Lille :		
Bernard Normand	Technicien supérieur en chef du développement durable	IV-a 1, IV a 2		
		Pour la DT de Valenciennes :		
Luc Feret	Ingénieur divisionnaire des TPE	IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e		
		IV c1, c18 à 21		
		Pour la DT de Valenciennes :		
Rachel Kirzewski	Ingénieur divisionnaire des TPE	IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e		
Laurent Lebon	Attaché d'administration de L'Etat	Pour la DT de Valenciennes :		

Nom Prénom	Grade	Domaines		
		IV-a 1, IV a 2, IV e		
Véronique Ziemba	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle			
	V - GESTION DU DOMAINE PUBLIC I	MARITIME		
Sylvestre Delcambre	Architecte urbaniste de l'État	V1à7		
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	V1à7		
David Szarek	Ingénieur de l'industrie et des mines	V 1 à 7		
Mathilde Vangrevelynghe	Technicien supérieur en chef du développement durable	V1à7		
	VI – GESTION DU DOMAINE FLU	JVIAL		
Modi	fié par arrêté préfectoral n°2014052-0004			
Jean-Marie Lestienne	Technicien supérieur en chef du développement durable			
Sylvain Zengers	Technicien supérieur en chef du développement durable	VI c 1 et VI c 2		
	VII - MER			
Thierry Laforge	Inspecteur des affaires maritimes	VII, a, b, c, d, e, f, g, h, i, j.		
Laurent Van Reckem	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable	VII b, e, f et J		
Marie-Anne Poirier	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle			
	VIII - AGRICULTURE/AGROALIMEN	NTAIRE		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	VIII		
Ahmed Abdelghani	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	e VIII		
Sylvain Bresson	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	e VIII		
Joëlle Deveugle	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	VIII (en cas d'empêchement de M. S. Bresson)		
Olivier Siefridt	Ingénieur divisionnaire des TPE	VIII c		
Maria Sollai	Chef technicien : spécialité techniques et économie agricoles	VIII c		
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	VIII a 24		
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	VIII a 24		
Philippe Beaumont	Technicien supérieur en chef du développement durable	VIII a 24		
Léo Josset	Technicien supérieur en chef du développement durable	VIII a 24		
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	VIII a 24		
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	VIII a 24		
Caroline Trouvé	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture	VIII a 24		

Nom Prénom	Grade	Domaines
	et de l'environnement	
Frédéric Nicolle	Technicien supérieur en chef du développement durable	VIII a 24
	IX - EAU	
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	IX
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	IX
Lionel Stanislave	Ingénieur des TPE	IX b et c
	X – BIODIVERSITE ET MILIEUX NA	TURELS
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	X
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	X
Simon Feutry	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	Xb1 – Xb2 – Xd - Xe
XI – PRE	EVENTION DES POLLUTIONS ET PROTEC	CTION DES PAYSAGES
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	XI
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	XI
Georges Breda	Technicien supérieur en chef du développement durable	XI a, b, c, d, e et f
Lionel Stanislave	Ingénieur des TPE	XI g
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	XI c et d
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	XI c et d
Sylvestre Delcambre	Architecte urbaniste de l'État	XI c et d
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d
Xavier Matykowski	Ingénieur en chef des TPE	XI c et d
Pascal Scournaux	Attaché principal d'administration de l'Etat	XI c et d
Luc Feret	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d
Rachel Kirzewski	Architecte urbaniste de l'État	XI c et d
	XII – ENERGIE	
sabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	XII
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	XII
	XIII – HARAS, COURSES, EQUITA	ATION
	Néant	
	XIV - BASES AERIENNES	

Nom Prénom	Grade	Domaines	
	Néant		
	XV - RESEAU FERROVIAIR		
	Néant		
	XVI - MISSIONS D'INGENIER	IE	
Olivier Siefridt	Ingénieur divisionnaire des TPE	XVI b	
Alain Bourjot Ingénieur divisionnaire des TPE		Pour la DT d'Avesnes : XVI b	
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT d'Avesnes : XVI b	
Sylvestre Delcambre	Architecte urbaniste de l'État	Pour la DT de Dunkerque : XVI b	
Thérèse Placek Ingénieur divisionnaire des TPE		Pour la DT de Dunkerque : en cas d'absence de M. Delcambre XVI b	
Isabelle Doresse Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt		XVI b	
Sylvie Menaceur Attaché principal d'administration d' L'Etat		XVI b	
	XVII - DEFENSE/SECURITE CI	VIL	
Marie-Céline Masson	Ingénieur divisionnaire des TPE	XVII	
Grégory Lefrançois Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines		XVII (en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Masson)	
Claudie Ramdani Adjoint administratif des administrations de l'Etat Pour l'instruction de la fict renseignement PIN (TRD-3)			

Article 7 - L'arrêté de monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 21 août 2014 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

Article 8 – Monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 20 mars 2015

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer

Philippe LALART



Avenant n °2015090-0002

signé par Jean- Marie LESTIENNE, responsable du pôle navigation intérieure

le 31 Mars 2015

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Avenant à la décision N $^{\circ}$ 64/2014 portant mesure temporaire de restriction de navigation



Direction départementale des territoires et de la mer

Avenant à la décision N° 64/2014 portant mesure temporaire de restriction de navigation

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Préfet du Nord Officier de la légion d'Honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code des transports et notamment son l'article A 4241-26;

Vu les articles L. 2132-7 et L.2132-8 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de navigation intérieure ;

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 portant délégation de signature à M. Philippe LALART directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2014 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu la demande de prolongation en date du 27 mars 2015 du directeur de Métropole Européenne de Lille relative à un chantier de travaux sur le canal de la Deûle sur la commune de Quesnoy-sur-Deûle ;

Vu l'avis favorable du directeur territorial Nord-Pas-de-Calais des Voies navigables de France ;

DECIDE

Article 1:

Les travaux de démontage d'un échafaudage ainsi que la pose d'éléments de charpente sur le pont de Quesnoy situé au PK 29.920 sur le canal de la Deûle sur la commune de Quesnoy-sur-Deûle nécessitent une prolongation, les travaux qui ont débuté le 03 novembre 2014 s'achèveront le 24 avril 2015.

Article 2:

La mesure définie en article 1 fait l'objet d'un plan de signalisation en application du point 3 de l'article A.4241-26 du Code des Transports. Elle impose notamment une circulation par alternat et une réduction de la vitesse. Les restrictions de navigation doivent être strictement observées par l'ensemble des usagers

Article 3:

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, du directeur de Métropole Européenne de Lille, le maire de Quesnoy-sur-Deûle, le directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France et le chef de la brigade fluviale de gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et diffusée par voie d'avis à la batellerie.

Fait à Douai, le

9 1 MARS 2015

Pour le Préfet et par délégation, le responsable du pôle navigation intérieure,

Jean-Marie Lestienne

Copies adressées à :

Préfecture du Nord SDIS 59 Mairie Quesnoy-sur-Deûle Brigade fluviale de gendarmerie nationale Directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France M. Grégory Damman, Métropole Européenne de Lille

Direction départementale des territoires et de la mer Délégation à la mer, au littoral et à la navigation intérieure Pôle navigation intérieure 123, rue de Roubaix - CS 20839 59508 Douai cedex Tél : 03.27.94.55.60 - Fax : 03.27.94.55.69 Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00-11h30/14h00-16h00



Décision n °2015086-0002

signé par Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord le 27 Mars 2015

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Décision de délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord en matière de fiscalité de l'urbanisme



Direction départementale des territoires et de la mer Nord

Décision de délégation de signature aux agents de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer Nord en matière de fiscalité de l'urbanisme

Philippe LALART, directeur départementale des territoires et de la mer Nord

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;

Vu notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires et de la mer Nord à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

Vu l'arrêté l'arrêté du Premier ministre du 04 mars 2010 nommant monsieur Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord.

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

M. Pierrick Huet, Mme Nathalie Garat, M. Alain Bourjot, M. Alain Pomportès, M. Fabrice Ringeval, Mme Muriel Brongniart, Mme Caroline Trouvé M. Sylvestre Delcambre, Mme Thérèse Placek, M. Xavier Matykowski, M. Pascal Scournaux, M. Luc Féret, Mme Rachel Kirzewski et en cas d'absence de :

- M. Alain Bourjot et M. Alain Pomportès à M Dominique Deflorenne
- M. Fabrice Ringeval et de Mme Muriel Brongniart, et Mme Caroline Trouvè à Mme Annette Seignez ;
- M. Sylvestre Delcambre et Mme Thérèse Placek à M. Jean-Michel Saint-Omer ;
- M. Xavier Matykowski et de M. Pascal Scoumaux, à M. Ali Louni;
- M. Luc Féret et Mme Rachel Kirzewski à Mme Véronique Ziemba ;

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,

Article 2 – La décision de monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 08 septembre 2014 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogée.

Article 3 : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Lille, le 27 mars 2015

Le directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Philippe LALART



Décision n °2015085-0008

signé par Véronique LECHEVIN, chef du service aménagement et patrimoine

le 26 Mars 2015

59_Etablissements Réseau Ferré de France

Décision du président du conseil d'administration de RFF en date du 26 mars 2015 portant déclassement du domaine public ferroviaire de terrains de ligne à BUSIGNY

DECISION DE DECLASSEMENT D'UN TERRAIN DE LIGNE

(établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SNCF Réseau: 20150046

Gestionnaire: SNCF Réseau (DR/NPCP)

LE DIRECTEUR REGIONAL

Vu le code des transports ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public Réseau Ferré de France :

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination du Président de Réseau Ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 6 juin 2013 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;

Vu la décision du 17 avril 2012 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 15 juillet 2013 portant délégation de pouvoirs au directeur régional pour la région Nord - Pas de Calais Picardie ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2015 portant nomination de Monsieur François MEYER en qualité de directeur régional pour les régions Nord - Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision du 5 janvier 2015 portant délégation de signature de Madame Véronique LECHEVIN en qualité du Chef de service Aménagement et Patrimoine

Vu l'autorisation du ministre chargé des transports en date du 19/03/2013, de fermer la section sans maintien de la voie comprise entre les PK 180,715 et 201.200 de la ligne Ligne de Busigny à Hirson valant autorisation de procéder au déclassement des biens constitutifs de l'infrastructure de cette ligne ;

Vu la décision de fermeture de la section comprise entre les PK 180,715 et 201.200 de la ligne Ligne de Busigny à Hirson prononcée par le conseil d'administration du 28/03/2013, publiée le 15/04/2013 au Bulletin Officiel de RFF, au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Nord le 18 avril 2013 et au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Aisne le 23 avril 2013.

Considérant que le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public

DECIDE:



ARTICLE 1er

Les terrains sis à BUSIGNY (Nord) Lieudit , tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur les plans joints à la présente décision figurant sous teinte jaune sont déclassés du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales Section Numéro		Surface (m²)	
59118	Bosquet du gros caillou	Section 1. Company and the section 1. Company an			
59118	La Haire	С	170	13933	
59118	Bois de Malmaison Est	ZM	ZM 125		
59118	Bois de Malmaison Est	ZM	130	399	
59118	Bois de Malmaison Est	ZM	131	391	
59118	Bois de Malmaison Est	ZM	ZM 132 30		
59118	Sous le Bois	ZM	133	17397	
59118	Bois de Malmaison Ouest	E	319	21147	
			TOTAL	80053	

ARTICLE 2

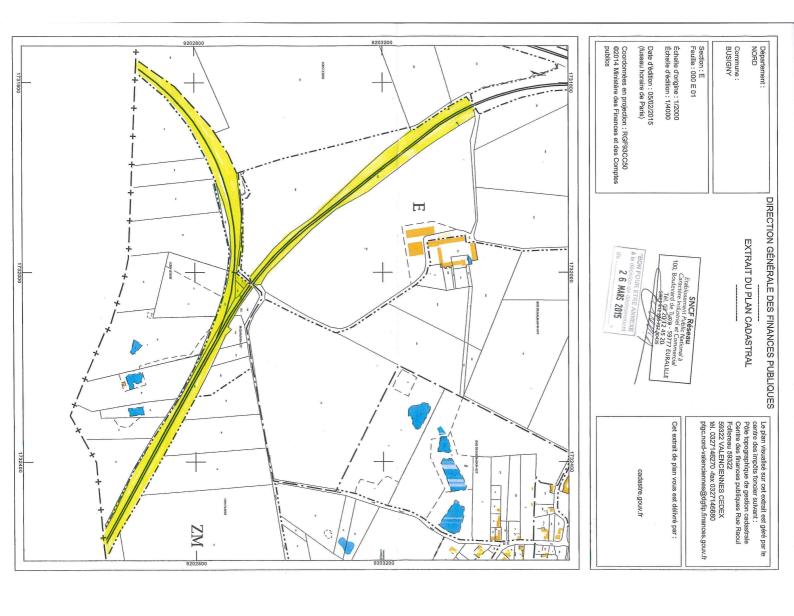
La présente décision, dont une copie est adressée au Ministre chargé des Transports, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Lille ainsi qu'au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (http://www.rff.fr/).

Fait à Lille, le

2 6 MARS 2015

Pour le Président et par délégation, Le Directreur régional Nord-Pas-de-Calais,

Le Chef du service Aménagement et Patrimoine Véronique LECHEVIII







Décision n °2015076-0008

signé par Marie- Christine PAUL, directeur

le 17 Mars 2015

59_Etablissements hospitaliers Centre Hospitalier de Roubaix

Délégation de signature à Madame Hélène DE ROO - Directeur du Plan Directeur, de la Sécurité et des Services Techniques - Décision N $^{\circ}$ 2015 - 561



DECISION N° 2015 - 561

Objet : Délégation d'attribution et de signature
Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint
Direction du Plan Directeur – de la Sécurité et des Services Techniques
et de la Dotation non Affectée (DNA)

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment son article L. 6143-7-5,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu les articles D. 6143-33 et suivants du Code de la Santé Publique fixant les modalités de délégation de signature des Directeurs,

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 décembre 2009 portant nomination de Madame Marie-Christine PAUL dans l'emploi de Directeur du Centre Hospitalier de Roubaix,

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 juin 2014 portant nomination de Madame Hélène DE ROO BELLET, en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de Roubaix,

DECIDE

Article 1:

Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint, est chargée de la Direction du Plan Directeur – de la Sécurité et des Services Techniques et de la Dotation Non affectée (DNA).

Délégation est donnée à Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur et dans le cadre des attributions mentionnées ci-dessus, tous actes, attestations et décisions liés à la gestion quotidienne des services, à la sécurité des biens et des personnes et à l'urgence des questions à traiter.

Délégation est donnée à Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur et dans le cadre de ses attributions :

- l'ensemble des pièces liées aux opérations de construction en lien avec le domaine public et/ou privé de l'établissement;
- toutes pièces relatives aux marchés publics dont le montant est inférieur à 500 000 euros (cinq-cent-mille euros), à l'exception des Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- tout ordre de service dont le montant TTC (toutes taxes comprises) est inférieur à 50 000 € (cinquante mille euros).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine PAUL, Directeur, délégation est donnée à Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives aux marchés publics sans condition de plafond.

S'agissant de la Dotation Non Affectée (DNA), délégation est donnée à Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes de gestion à l'exception des actes de vente.

Au cours de l'astreinte administrative et en cas de nécessité immédiate, délégation est donnée à Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et décisions relevant de la compétence du Directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint, délégation est donnée à Madame Anne REGUEME, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer :

- tous certificats, attestations, correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité de la Direction du Plan Directeur – de la Sécurité et des Services Techniques,
- les commandes et factures dans la limite de 15 000 euros (quinze-mille euros), sous réserve des disponibilités budgétaires.

Article 2:

Les signatures des agents visés à l'article 1 sont annexées à la présente décision. La signature doit être précédée de la mention « Pour le Directeur et par délégation » suivie du grade et des fonctions du signataire. L'initiale du prénom et le nom dactylographiés des signataires devront suivre leur signature.

Article 3:

Madame le Directeur Adjoint, Madame l'Attachée d'Administration Hospitalière, Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier de Roubaix, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui prend effet au 17 mars 2015.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature et de même objet.

Article 4:

La présente délégation sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Roubaix le 17 mars 2015

M.C. PAUL

Le Directeur

Destinataires:

- M. le Trésorier du C.H. de Roubaix
- Les intéressées
- dossier DRH
- insertion au recueil des actes administratifs
- information du Conseil de Surveillance

Administration Générale



Décision n °2015083-0011

signé par Marie- Christine PAUL, directeur

le 24 Mars 2015

59_Etablissements hospitaliers Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE

Délégation de signature - Décision n °15-03-0332

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Décision enregistrée sous le n°

15-03-0332

Délégation de signature Département des Ressources Financières

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le Décret du Président de la République, en date du 10 février 2014, nommant Monsieur Jean-Olivier ARNAUD, Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Lille ;

Vu la décision n°14-05-0494 en date du 27 mai 2014 relative à l'organigramme de direction et à l'affectation des membres de l'équipe de direction à compter du 1^{er} juin 2014 ;

Vu la décision n°14-07-0607 en date du 1^{er} juillet 2014 relative à la délégation de signature du Département des Ressources Financières ;

DECIDE:

A compter du 1er mars 2015,

Article 1 : Délégation permanente est donnée, en tant que de besoin, à titre permanent à l'effet de signer :

Les bordereaux récapitulatifs de recettes relevant de la gestion de la clientèle et des activités subsidiaires et des bordereaux récapitulatifs de mandats, aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Ludovic OWCZARCZAK, Attaché d'Administration Hospitalière
- Madame Aurélie LALIN, Attachée d'Administration Hospitalière
- Monsieur Olivier STAHL, Attaché d'Administration Hospitalière
- Monsieur Kevin VERDONCK, Adjoint des cadres
- Madame Anne Chantal ARDUIN, Adjoint des cadres
- Madame Dominique LEMAIRE, Ingénieur Hospitalier

Article 2 : Les signatures et paraphes des nouveaux délégataires sont joints à la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise sans délai au comptable du CHRU de Lille.

Article 4 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

2 4 MARS 2015

Olivier ARNAUD

Décision N°2015083-0011 -

Décision enregistrée sous le n° 15-03-0332Délégation de signature Département des Ressources Financières

Nom des personnes	Fonctions	Signature et / ou	
Olivier STAHL	Attaché d'Administration Hospitalière		



Arrêté n °2015090-0001

signé par Eliane DEL DIN, Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques

le 31 Mars 2015

59_Préfecture du Nord Secrétariat général DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques

Arrêté portant autorisation de gardiennage lors de manifestations sur la voie publique - Société ACS



DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES Bureau de la Réglementation Générale

et Economique

Arrêté portant autorisation de gardiennage lors de manifestations sur la voie publique LE PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L 613-1;

Vu le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection, notamment ses articles 1 et 6;

Vu le décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986, relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

Vu la demande présentée par la Société ACS (Agence Canine de Sécurité) sise ZI Europescaut – à ANZIN (59410),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 août 2007 autorisant le fonctionnement de la société ACS, ainsi que l'agrément du dirigeant M. LAMBERT Michaël en date du 23 juillet 2013;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1er: Les agents de sécurité privée de la société ACS dont les noms figurent di-dessous sont autorisés à exercer sur la voie publique des missions de surveillance sur la commune de VALENCIENNES : le dimanche 05 avril 2015 : Brocante St Michel le Rôleur de 05 h 30 à 17 h00:

2 agents de sécurité : de 05 h 30 à 09 h 00

- Mme Hortense MOUILLE CAR-059-2019-11-02-20140111084.
- M. Sébastien LE PORT CAR-059-2015-09-19-2010018428.

2 agents de sécurité : de 05 h 30 à 17 h 00

- M. Ludovic BLANCKAERT CAR-059-2020-02-06-20150122634.
- M. Jean-Paul GONZALES CAR-059-2015-09-14-20100183802.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 3 1 MARS 2015

Pour le préfet,

La directrice de la réglementation et des libertés publiques

Eliane DEL DIN



Arrêté n °2015060-0003

signé par Philippe LAGACHE, comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé du NORD

le 01 Mars 2015

Direction régionale des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord

Pôle de recouvrement spécialisé du NORD -Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé du NORD

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine GAMBIER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du pôle de recouvrement spécialisé du NORD, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 500 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau'ci-dessous :
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions	Limite des décisions	Durée maximale des	Somme maximale pour
		contentieuses	gracieuses	délais de	laquelle un délai
			ω.	paiement	de paiement peut
CANADIED					être accordé
GAMBIER Sandrine	Inspectrice	60 000 €	60 000 €	12 mois	500 000 €
CATTEALLE	divisionnaire				
CATTEAU Dominique	Inspecteur	15 000 €	10 000 €	12 mois	200 000 €
DESSI Valérie	Inspectrice	15 000 €	10 000 €	6 mois	100 000 €
DUBOIS Bertrand	Inspecteur	15 000 €	10 000 €	6 mois	100 000 €
LENFANT Bernard	Inspecteur	15 000 €	10 000 €	6 mois	100 000 €
PARMENTIER Jean-Paul	Inspecteur	15 000 €	10 000 €	6 mois	100 000 €
PARAISO José-Armand	Inspecteur	15,000 €	10 000 €	6 mois	100 000 €
ROUSSEAU Armelle	Inspectrice	15 000 €	10 000 €	6 mois	100 000 €
BARDEL Chantal	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €	6 mois	50 000 €
LAMBLIN Claudine	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €	6 mois	50 000 €
MOULIN Cendrine	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €	6 mois	50 000 €
NEUBAUER Grazyna	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €	6 mois	50 000 €
WALLEZ Michel	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €	6 mois	50 000 €
ADRIAENSSENS Cédric	Contrôleur	10 000 €	8 000 €	3 mois	50 000 €
DECODTS Magdalène	Contrôleur	10 000 €	8 000 €	3 mois	50 000 €
GOROSZ Olivier	Contrôleur	10 000 €	8 000 €	3 mois	50 000 €
PAILLARD Hervé	Contrôleur	10 000 €	8 000 €	3 mois	50 000 €
VALET François	Contrôleur	10 000 €	8 000 €	3 mois	50 000 €
VANPEPERSTRAETE	Contrôleur	10 000 €	8 000 €	3 mois	50 000 €
Fabienne					
PETIT Bérengère	Contrôleur	10 000 €	8 000 €	3 mois	50 000 €
WILCZAK Michael	Contrôleur	10 000 €	8 000 €	3 mois	50 000 €
CALLIGARO Claudette	Agent	2 000 €		3 mois	10 000 €
	-	· ·			

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département du NORD ;

A LILLE, le 1^{er} mars 2015 Le comptable, responsable du pôle de recouvrement

spécialisé,

Philippe LAGACHE

Inspecteur divisionnaire hors classe



Arrêté n °2015061-0012

signé par Philippe GOETHALS, responsable du pôle contrôle expertise

le 02 Mars 2015

Direction régionale des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord

Pôle contrôle expertise de ROUBAIX - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le responsable du pôle contrôle expertise de ROUBAIX

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Contrôleur	10 000 €	10 000 €
	Inspecteur Inspecteur Inspecteur Inspecteur Inspecteur Contrôleur	des décisions contentieuses Inspecteur 15 000 € Contrôleur 10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A ROUBAIX, le 2 Mars 2015 Le responsable du pôle contrôle expertise,

Philippe GOETHALS

Arrêté N°2015061-0012 - \$1/03/2015



Arrêté n °2015089-0004

signé par Jean- François CORDET, préfet du Nord

le 30 Mars 2015

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté portant réquisition de médecins spécialistes exerçant à la Polyclinique du Val de Sambre à Maubeuge 162, Route de Moris, 59600 Maubeuge



ARRETE

portant réquisition de médecins spécialistes exerçant à la Polyclinique du Val de Sambre à Maubeuge 162, Route de Mons, 59600 Maubeuge

LE PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS PREFET DU NORD OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L. 4163-7, R 4127-47, R 4127-77 et suivants et R 6315-1 et suivants ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2215-1-1;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 31 juillet 2014 nommant M. CORDET Jean-François, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- l'avenant en date du 1^{er} mai 2013 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le DGARS et le représentant légal de la Polyclinique du Val de Sambre, relatif à la mission de service public de permanence des soins en établissement de santé, et notamment son article 7 relatif aux engagements et obligations de l'établissement et des médecins intervenant dans l'accomplissement de la mission de service public ;
- VU le contrat tripartite d'accomplissement de la mission de service public de permanence des soins signé le 19 décembre 2013 entre le DGARS, le directeur de la Polyclinique du Val de Sambre, et les médecins participant à cette mission ;
- VU la participation des médecins exerçant dans l'établissement au mouvement national de grève des médecins du 31 mars 2015 ;

Considérant qu'il résulte de la situation ainsi créée, une atteinte prévisible grave pour la santé et la sécurité des personnes ;

Considérant la demande du directeur de la Polyclinique du Val de Sambre de Maubeuge en date du 30 mars 2015 sollicitant la réquisition de médecins spécialistes, afin de sécuriser la prise en charge à la maternité, y compris les urgences ;

Considérant que la situation revêt un caractère d'urgence ;

Considérant qu'il convient donc, en l'absence d'autre moyen disponible, de réquisitionner le médecin prévu au tableau de garde de l'établissement sur la spécialité de pédiatrie ;

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le médecin mentionné dans le tableau annexé au présent arrêté est réquisitionné afin d'assurer un service minimum de sécurité aux dates et horaires précisés permettant d'assurer continuité et permanence des soins au sein de la maternité ;

ARTICLE 2 : La présente réquisition est une réquisition de service ;

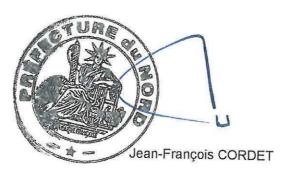
ARTICLE 3 : La personne requise exercera avec les moyens matériels usuels et sera rémunérée selon les conditions habituelles de son contrat de travail :

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à la personne désignée à l'article 1er par le directeur de la Polyclinique du Val de Sambre de Maubeuge. En cas de refus de la notification de la part de cette personne, le présent arrêté sera notifié avec le concours de la force publique.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais, le directeur de la Polyclinique du Val de Sambre, le directeur départemental de la sécurité publique du Nord, la colonel commandant du groupement de gendarmerie départementale du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Fait à Lille, le 30 mars 2015 Le Préfet,



NOM de l'ETABLISSEMENT :

POLYCLINIQUE DU VAL DE SAMBRE - MAUBEUGE PEDIATRES LIBERAUX - 31 MARS 2015

HORAIRE	PRATICIEN	DOMICILE
de 9h00 au lendemain 9h00	Dr Solange MOORE	Mme MOORE refuse de nous communiquer son adress personnelle et demande à être réquisitionnée lundi 30 mars 2015 à la Polyclinique du Val de Sambre 162 rout de Mons 59600 MAUBEUGE
		200
֡֡֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜		do 01:00 and a sign of the sig



Arrêté n °2015079-0005

signé par François Xavier MICHAU, chef de Département des examens et concours

le 20 Mars 2015

R_Rectorat

Recrutement d'Adjoints Techniques de Recherche et Formation de 2ème classe

ACADEMIE DE LILLE

Recrutement D'Adjoints Techniques de Recherche et Formation de 2ème classe

Par arrêté rectoral du 20 mars 2015

Article 1er: Un recrutement d'Adjoints Techniques de Recherche et de Formation de 2ème classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État (PACTE), est ouvert dans l'Académie de Lille au titre de l'année 2015.

Article 2: Le Pacte est un contrat de droit public, d'une durée de 12 à 24 mois, qui alterne formation et activité professionnelle et comporte une période d'essai de 2 mois. Son bénéficiaire a vocation à être titularisé au vu de son aptitude professionnelle et de son parcours de formation.

Article 3: Le nombre total de postes à pourvoir est fixé à 01.

Article 4: Implantation: Région Nord-Pas de Calais

Un poste de préparateur en sciences physiques et en chimie

Article 5 : Attributions : Préparation et mise à disposition du matériel expérimental, manipulations élémentaires, entretien et stérilisation des instruments, gestion des stocks de produits courants, réglage et entretien premier niveau des appareillages de chimie.

Article 6: Bénéficiaires: Jeunes de 18 à 25 ans révolus, de nationalité française ou ressortissants d'un des États membres de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen, sortis du système éducatif sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau du diplôme est inférieur au niveau IV (Baccalauréat).

Article 7: Inscriptions:

- Auprès du Pôle emploi du lieu de domicile
- Joindre un descriptif du parcours antérieur de formation et le cas échéant de l'expérience professionnelle.
- →Jusqu'au mardi 05 mai 2015

Tout renseignement peut être obtenu par courrier adressé au Rectorat de Lille : Département des Examens et Concours Bureau DEC 3-2 BP 709 59033 LILLE cedex

Ou par téléphone au : 03 28 37 16 58

Article 8 : La commission académique auditionnera les candidats sélectionnés au cours du mois de juin 2015.

Pour le Recteur et par délégation La Secrétaire Générale de L'Académie Par délégation, le Chef de Département des examens et concours

François-Xavier MICHAU



Arrêté n °2015082-0013

signé par François Xavier MICHAU, chef de Département des examens et concours

le 23 Mars 2015

R_Rectorat

Recrutement d'adjoints Administratifs de 2ème classe

ACADEMIE DE LILLE

Recrutement D'adjoints Administratifs de 2ème classe

Par arrêté rectoral en date du 23 mars 2015

<u>Article 1er</u>: Un recrutement d'adjoints administratifs de 2ème classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État (PACTE), est ouvert dans l'Académie de Lille au titre de l'année 2015.

Article 2 : Le Pacte est un contrat de droit public, d'une durée de 12 à 24 mois, qui alterne formation et activité professionnelle et comporte une période d'essai de 2 mois. Son bénéficiaire a vocation à être titularisé au vu de son aptitude professionnelle et de son parcours de formation.

Article 3: Le nombre total de postes à pourvoir est fixé à 08.

Article 4: Implantation: Départements du Nord (05 postes) et du Pas de Calais (03 postes).

<u>Article 5</u>: **Attributions**: Tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs; fonctions de secrétariat ou de gestion dans un collège, un lycée ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un service déconcentré.

Article 6: Bénéficiaires: Jeunes de 18 à 25 ans révolus, de nationalité française ou ressortissants d'un des États membres de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen, sortis du système éducatif sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau du diplôme est inférieur au niveau IV (Baccalauréat).

Article 7: Inscriptions:

- Auprès du Pôle emploi du lieu de domicile
- Joindre un descriptif du parcours antérieur de formation et le cas échéant de l'expérience professionnelle.
 - → Jusqu'au mardi 05 mai 2015.

Tout renseignement peut être obtenu par courrier adressé au Département des Examens et Concours du Rectorat Département des Examens et Concours Bureau DEC 3-2 BP 709 59033 LILLE cedex ou par téléphone au 03 28 37 16 58

Article 8: La commission académique auditionnera les candidats sélectionnés en juin 2015.

Pour le Recteur et par délégation La Secrétaire Générale de L'Académie Par délégation, le Chef de Département des examens et concours

François-Xavier MICHAL